



DGS/Maire

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2025

<i>Date de la convocation</i>	27/02/2025
<i>Nombre de membres en exercice</i>	29
<i>Quorum</i>	15
<i>Membres présents</i>	24
<i>Pouvoir(s)</i>	5

Présidence : Mme SANCHEZ Caroline, Maire

Secrétaire de séance : Yael Czupryna

Présents à l'appel : 24

Mme SANCHEZ Caroline - M GOEMINNE Thierry - M. WOSKALO Christophe - Mme JUDE Elisabeth - M. GUENEZ Frédéric - Mme HUREZ BEAUCHAMPS Caroline - M DESOR Jean-René - M CZUPRYNA Yael - Mme HAMEG Sylvie (19h20) - M CHEVALIER David - Mme FARINE Marie-France - M SAVARY Alain - Mme BRILLON-VERDIER Christelle - M DELATTRE Joel - Mme BOLDO Aurélie - M SILVIN Jérôme - Mme KINT Christiane - M VAN-MAEL Laurent - Mme CAUVIN Léa - Mme BOLOGNA Natacha - M BEAUSSART Williams - Mme PUMA Amandine - M GOULOIS Bernard - Mme DELPIERRRE Marie-Claire

Excusés avec pouvoir : 5

Mme KRZYKALA Peggy (pouvoir à M Woskalo)
Mme HOGUET Marie-José (pouvoir à Mme Cauvin)
M GIDASZEWSKI Benoît (pouvoir à Mme Sanchez)
Mme BONHOMME Thérèse (pouvoir Mme Delpierre)
M BELFER Alain (pouvoir M Goulois)

Assistaient également à la séance :

Madame Caroline GALLO, Directrice Générale des Services

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DIRECTES

- Virement de crédit sur le chapitre 65

Afin d'équilibrer les lignes du chapitre 65 (autres charges) avant la clôture du budget 2024, un virement a été effectué à partir du chapitre 011 (charges à caractère général) pour un montant de 27100 €.

ACTE

- Adhésion au groupement de commandes 2025-2029 du CDG59, relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et / ou d'état civil

Les actes d'état civil sont reliés chaque année afin d'être déposés au parquet lorsqu'il le demande. Pour ce faire, les communes font appel à des sociétés de reliure assez onéreuse.

Le CDG59 a mis en place un groupement de commandes pour les années 2025-2029, pour lequel la mairie de Lambres a eu connaissance tardivement. La commune a donc adhéré afin de réaliser une économie pour les années à venir.

ACTE

RESSOURCES HUMAINES

- Evolution du tableau des effectifs (information)

Les postes suivants vont être mis à la vacance à la suite du départ en retraite de 2 agents.

Départ en retraite Responsable RH	01/09/2025	Agent de cat B	Rédacteur principal	Vacance de poste
Départ en retraite Responsable service Etat civil/ cimetière/ élections	01/09/2025	Agent de cat B	Rédacteur principal	Vacance de poste

Une réflexion est portée sur le fait de conserver ces postes au même grade ou de les restructurer. Un retour sera fait au prochain CM dans le cadre notamment du bilan social 2024 qui sera présenté.

ACTE

- Renouvellement, auprès du CDG59, de l'adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes diverses (intégrité physique, harcèlement, violence, discrimination, etc...)

Toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au CDG 59, a l'obligation de mettre en place, depuis le 1^{er} mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

Le dispositif interne de signalement du CDG 59 prévoit conformément au décret du 13 mars 2020 susvisé une prestation socle comprenant :

- le recueil par une cellule d'écoute des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes du CDG 59

- une double procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements par une cellule de signalement :

- ⇒ vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- ⇒ vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection appropriée et pour assurer le traitement des faits signalés

S'agissant d'une mission facultative, la prestation sociale proposée par le CDG 59 est comprise dans la cotisation additionnelle.

Au-delà de ce que prévoit le décret du 13 mars 2020, concernant le recueil et l'orientation du signalant, le dispositif interne de signalement du Cdg59 envisage, avec le consentement formel du signalant, un accompagnement des employeurs publics dans le traitement des situations par le biais de prestations complémentaires facturées aux tarifs en vigueur :

Le conseil en organisation	186 euros la journée/93 euros la demi - journée
Les services de prévention du Cdg59	280 euros la journée/140 euros la demi - journée
La réalisation d'une enquête administrative	750 euros la journée/375 euros la demi - journée
La médiation professionnelle	280 euros la journée/140 euros la demi - journée

L'autorité territoriale, au-delà de ses obligations légales en matière de protection de la santé physique et mentale des agents :

- est tenue d'informer les agents placés sous son autorité de l'existence du dispositif de signalement ainsi que sur les procédures mises en place et les modalités d'accès

- s'engage à

- ✓ Désigner un « référent signalement »
- ✓ Proposer aux agents et aux élus de sa collectivité, les sensibilisations dispensées respectivement par le CNFPT et l'Association des Maires du Nord
- ✓ Mettre en place des actions de prévention à destination des managers et managères de sa collectivité ou de son établissement public

La présente convention d'adhésion est conclue jusqu'au 31 décembre 2026. Elle prend effet à compter de sa signature par les deux parties. La précédente convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

Mme le maire rappelle l'importance de l'accompagnement des agents au quotidien, dans un premier temps, à l'échelon communal puis au-delà lorsque cela est nécessaire.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le renouvellement de la convention dont les détails sont repris ci-dessus et autorise Mme le maire à signer tous documents s'y rapportant.

POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2024/2025 – Grandes lignes de la projection budgétaire pluriannuelle (documents transmis avec la convocation au CM)

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat.

Il répond au besoin d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Il a été présenté lors de la commission finances « élargie » du 19 février 2025.

Le document est lu dans sa globalité et projeté pendant la séance. Le débat est ouvert.

M Goéminne informe l'assemblée que Rue P Semard, 2 cheminots en fin de contrat ont dû quitter leur logement, ce qui est très compliqué pour des personnes qui habitent depuis longtemps le même logement.

Mme le maire annonce avoir eu une bonne nouvelle par l'inspection académique qui confirme l'ouverture d'une classe à la rentrée 2026, à l'école Salengro ainsi que le maintien des classes à l'école Gallieni.

M Woskalo précise, pour commenter les éléments du rapport d'orientation budgétaire que la baisse du réalisé concernant le gaz correspond au contrat signé pour le tarif bloqué et qu'il ne s'agit pas encore d'un retour sur travaux qui ont été finalisés il y a quelques semaines.

La commune a rencontré beaucoup de soucis avec le prestataire, Dalkia, avec lequel un contrat de travaux ET de performance énergétique a été signé fin 2021. Pendant les vacances de février, les classes de l'école Gallieni étaient chauffées alors que le prestataire reçoit un planning des dates de fermeture. La notion de performance pose question.

D'autre part, la demande de contrat de tarif d'électricité bloqué est toujours en attente. Nous sommes en attente des taux proposés qui devront être signés dans la journée.

Mme le maire rappelle le travail fait au quotidien par la Directrice des services et par M Woskalo concernant le suivi Dalkia, ainsi que par les 2 agents du service de comptabilité.

Il s'agit de deniers publics qui nécessitent une gestion rigoureuse.

Pour rappel, la commune a eu une perte sèche de 430 000 € de foncier, bien après le vote du budget 2024, annoncée par les services de la trésorerie qui proposaient comme seule solution de rattrapage, d'augmenter les taxes locales.

L'équipe municipale a souhaité maintenir sa promesse de campagne, en n'augmentant pas ces taxes. La même proposition de stabilité sera faite en 2025, lors du vote du budget.

Elle remercie également l'implication des élus qui ont réalisé de belles manifestations en 2025 tout en limitant les dépenses.

Pour la 2^{ème} année, la capacité de désendettement reste faible (2.83 ans). Cela montre le travail fait et c'est une fierté.

Concernant les pistes cyclables, un travail est en cours avec le SMTD, Douaisis-agglo et le Département. Une réunion a eu lieu et le dossier est travaillé actuellement par le Département.

Une demande a été faite également en ce sens à Naccarat qui travaille sur le projet de l'ESAT.

L'échangeur quant à lui sera inauguré le 03 avril prochain.

Il permettra de désengorger les axes très chargés sur le secteur de Renault.

M Delattre souhaite rappeler que la ville a fort heureusement été précautionneuse sur les investissements financiers de 2024, les subventions versées et autres dépenses.

Mme le maire précise que cette anticipation a permis de faire face aux imprévus d'autant que des dotations étaient en baisse.

L'Etat incite les communes à faire fonctionner l'économie mais sans aide. On ne peut pas dépenser ce que l'on n'a pas. Pour le moment, nous n'avons même pas de retour sur les subventions ou dotations qui seront attribuées. Les communes doivent se débrouiller. Les élus sont parfois critiqués mais ce sont eux qui font le travail de proximité. Elle espère que la population se rend compte de la difficulté de l'échelon communal qui doit trouver l'argent. Actuellement, heureusement qu'il y a l'agglomération et le département pour soutenir les communes.

M Woskalo fait part de l'organisation générale qui, pour le budget, est que toute dépense se fait sur 2 à 3 devis selon les montants. Ce qui permet de faire des économies.

Mme le maire rappelle qu'il est également nécessaire de ne pas prendre toujours les mêmes sociétés et qu'il y a également des « pépites » à Lambres. L'action menée pour les cadeaux des aînés auprès des commerçants lambresiens a été très appréciée.

M Goulois demande si le fait d'avoir stabiliser les charges de personnel permettrait le recrutement d'un 3^{ème} agent de police municipale à court terme. Le bilan de l'activité de l'année écoulée qui sera présenté en 2025, montrera si cela est nécessaire. Le sujet est très sensible. Mais il sera intéressant de se poser la question sur les perspectives de recrutement pour ce service.

Mme le maire confirme que le bilan sera présenté au 1^{er} semestre 2025, aux membres du conseil municipal. Un agent féminin serait bienvenu. Leur champ d'activité est large. Néanmoins, il est nécessaire de stabiliser les charges de personnel qui sont encore élevées d'une part et d'autre part, 2 agents en arrêt sont susceptibles de reprendre. On avait évoqué le recrutement d'un responsable des services techniques qui est pour le moment, laissé de côté. Il sera très probablement indispensable de recruter un chargé de mission dans le cadre des travaux de géothermie. Tout ça doit être posément réfléchi.

De même, il a été désolant de constater que la commune a organisé 2 réunions avec des représentants de la police nationale et que sur les 2 séances, il n'y avait que 10 lambresiens. Mme le maire remercie ses collègues qui étaient présents. Des informations ou mécontentements passent sur les réseaux, la police nationale fait du très bon travail, les agents ont pris du temps pour venir, le débat était ouvert, mais personne...

De l'insécurité, des caméras, etc... on entend beaucoup de choses mais pas de présence quand cela est possible.

M Goulois déplore également tout ce qui passe sur les réseaux et ce manque de participation de la population, aux rencontres ouvertes, alors que certains parlent de sentiments d'insécurité. Sur le plan des travaux, il souhaiterait avoir une visibilité sur les travaux de rénovation énergétique à venir. Il serait utile de partager les informations sur la nouvelle programmation.

M Woskalo : un point pourra être fait lors d'un prochain conseil municipal sur l'organisation de la 2^{ème} phase des travaux. Des échanges sont en cours avec Dalkia. Autant cette phase 2025 sera réalisée comme prévu, autant celle de 2026, avec la géothermie pose réflexion d'autant que Dalkia ne va plus travailler avec Celsius mais aurait maintenant son propre service de géothermie. Cela est assez inquiétant pour la commune tenant compte de toutes les difficultés déjà rencontrées. Les mails adressés à Dalkia sur le sujet des salles chauffées à plein régime pendant les vacances sont restés sans réponse. Par le passé, lorsque nos chaufferies étaient suivies par notre agent, il n'y avait aucun problème.

Mme le maire souligne le manque de réactivité de Dalkia. Pour exemple, des têtes thermostatiques manquaient à Galliéni, il a fallu les solliciter à plusieurs reprises pour qu'elles soient installées. Pour M Woskalo, il serait intéressant d'avoir un contact avec les communes où Dalkia a réalisé des travaux de géothermie.

Mme le maire rappelle le courrier de pénalités transmis à Dalkia. Il y a un vrai problème de confiance vis-à-vis d'eux, et rien ne sera lâché.

M Van-Mael ajoute qu'il s'agit de l'argent du contribuable et qu'effectivement il ne faut rien lâcher au niveau des pénalités.

M Woskalo précise qu'une visioconférence a été demandée à l'AMO qui suit la commune afin de faire le point et savoir comment on peut avancer dans les meilleures conditions possibles et surtout la nécessité de savoir ce que l'on fait pour 2026.

M Delattre suggère d'interrompre le marché si ces problèmes continuent.

Mme le maire l'informe que des renseignements juridiques ont été pris et que cela n'est malheureusement pas possible. Même chose pour la maintenance que l'on ne peut pas dissocier du marché. Concernant les pénalités, cela va être long également. On se rejette la balle et ça traîne en longueur. A terme, s'il faut alerter la presse, nous le ferons.

D'autres communes se plaignent de Dalkia mais leur contrat étant plus court, ils pourront s'en séparer rapidement.

M Goulois souhaite également avoir un retour sur le projet de la nouvelle école, les réflexions en cours à ce sujet. La délibération sur l'étude des flux a été votée. Quel est le délai envisagé pour lancer le projet qui nécessite un travail avec les partenaires telle que l'Education Nationale ? A quel moment seront lancées les autres études ? Il avait été évoqué une école neutre en carbone ? est-ce que cela est toujours d'actualité ?

Mme le maire rappelle que la première étude sera celle des flux autour du site pressenti. Les autres études seront lancées l'année prochaine. Une réflexion est également à avoir avec Norévie puisque les parcelles foncières lui appartiennent mais également sur l'entrée de l'école, quelle sera la rue concernée. Le travail doit se faire aussi avec le SCOT, l'agglomération...

Comme intégrées au PPI, des dépenses non prévues doivent être faites pour les 2 chaudières de l'école Salengro qui ne sont pas conformes pour le changement de gaz obligatoire cette année. De même, l'école est vieillissante. Mais il y a toujours le volet coût sur lequel il faut bien se poser.

Nous avons la chance d'avoir l'exemple de Cantin dont l'école sera prochainement inaugurée et qui peut nous donner des idées.

Au niveau école, elle précise qu'il y aura une ouverture de classe à Salengro pour la rentrée 2026 et une stabilité conservée à Galliéni. C'est de bon augure, il est impératif d'attirer les jeunes couples, et des familles en ville.

En matière environnementale et de biodiversité, une réflexion est portée avec l'équipe pour développer de beaux projets : ilots de fraîcheur, plantations d'arbres. Il y a également des petites actions menées quotidiennement : projet de jardins potagers avec les enfants du périscolaire, prochainement une nouvelle mare biotope sera installée au parc M Vandewoestyne avec une implication des enfants des écoles, le lycée de Wagnonville et l'association Chicomendes.

M Goulois reprend la ligne budgétaire concernant les ilots de fraîcheur et souhaite savoir si un travail est repris avec Etamine qui avait fait, par le passé, une étude pour évaluer les endroits les plus adaptés pour installer ces ilots ou renforcer des zones déjà existantes.

M Guénez l'informe qu'une nouvelle étude est effectivement relancée avec Etamine pour renforcer le secteur de Delestraint et du complexe sportif M Hennebois avec une plantation sur 2 ans (2026-2027).

Mme le maire précise également que M Guénez, M Chevalier, notre service espaces verts et notre apiculteur sont entrés dans la démarche de Douaisis-agglomération dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques.

M Chevalier, avec M Guénez, mettront en place des ateliers d'information pour la population.

Mme Boldo informe ses collègues qu'il arrive maintenant que des frelons refassent un nid, deux fois au même endroit alors que cela n'arrivait jamais avant.

M Chevalier souligne l'intérêt d'avoir l'apiculteur de la commune dans l'engagement de la commune. Il pourra repérer les nids naissants, d'autant que les reines vont bientôt commencer à sortir, et participer aux ateliers sur la mise en place de pièges adaptés.

Mme le maire rappelle l'atelier compostage organisé par le SYMEVAD qui a lieu jeudi 06, au pavillon de la nature.

M Van-Mael souhaite savoir où en est la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis les dernières remontées de nappes phréatiques. Plusieurs administrés ont encore des caves inondées et les maisons pourraient bouger

M Goulois, quant à lui, rappelle le fait de porter au PCS une actualisation sur ce phénomène et une réévaluation des risques existants peut être intéressante.

Mme le maire : la reconnaissance de catastrophe naturelle est en attente de réponse des services de l'Etat. C'est une procédure qui est très longue et la commune n'est pas prioritaire quand on voit ce qui s'est passé dans le Pas-de-Calais. Concernant le PCS, un travail d'actualisation est en cours. Une note a été faite par l'agglo, elle est très détaillée. Les techniciens sont venus sur site et ont fait une bonne analyse. Elle sera transmise à l'ensemble du conseil municipal.

Mme le maire informe les membres du conseil municipal, qu'à la suite des départs en retraite des médecins de la commune, et afin de combler ce manque pour la population, elle a sollicité le département et Douaisis-agglo afin d'avoir à Lambres, une antenne de la maison médicale de Cuincy, au sein de laquelle 4500 personnes ont retrouvé un médecin. Les médecins, leurs plannings et l'organisation sont prises en charge. Le centre social était le bâtiment le plus adapté et accessible. Sa demande a été acceptée par Douaisis-agglo, en attente du retour du Département. Les travaux seront faits et financés par Douaisis-agglo et le département. Ils devraient commencer rapidement. L'accueil périscolaire sera déplacé à l'école Salengro. C'est une bonne nouvelle pour la commune en matière médicale.

M Woskalo rappelle que les ressources reprises dans le rapport d'orientation budgétaire et dans le PPI/PPG sont celles du réalisé 2024 dans la mesure où nous n'avons pas encore de données précises 2025.

Il est espéré que les recettes seront connues d'ici le vote du budget.

En investissement, des choix seront faits parmi tous les projets proposés au PPI.

Il est toujours attendu des informations quant à la 2^{ème} usine d'AESC. Néanmoins les retombées financières de la 1^{ère} usine devraient impactées positivement notre budget en 2026.

M Savary souhaite savoir ce que l'on fera des chaudières que l'on doit changer à l'école Salengro si on est appelé à raser l'école dans quelques années.

M Goéminne suggère que ces chaudières soient naturellement conservées. Elles pourront servir à remplacer des chaudières vieillissantes sur d'autres sites.

M Woskalo rappelle que le projet d'école verra le jour dans 4 ou 5 ans, les chaudières seront donc encore en bon état pour servir ailleurs.

En matière de matériel, le nouveau magasinier fait un travail actuellement de recensement de notre matériel qui n'a jamais été fait auparavant, ce qui va nous permettre de mieux gérer les dépenses en matière d'équipement. Tous les services ont fait une demande de matériel ou d'équipement et comme d'habitude nous ferons les choix les plus adaptés.

Apparaît aussi sur le PPI, les 150 000€ de travaux d'éclairage public sur 3 ans qu'il est nécessaire maintenant d'engager.

Mme le maire précise que nous vivons crise sur crise. Il faut donc faire très attention au budget.

Nous étions partis pour 3 voire 4 usines de batteries. A ce jour, nous en avons une et une seconde verra peut-être le jour mais nous sommes en attente de confirmation. Il faut être prudent.

Elle remercie les élus pour ce débat riche et respectueux.

Le débat sur le ROB et le PPI/PPG est clôturé.

Les membres du conseil municipal acte la présentation du rapport d'orientation budgétaire ainsi que la projection budgétaire pluriannuelle.

- **Modifications des délais d'amortissements des immobilisations (document transmis avec la convocation au CM)**

Afin de s'adapter au mieux à l'organisation de la commune et aux règles budgétaires de la M57, les durées d'amortissement sont modifiées, comme repris dans le document transmis et projeté pendant le conseil municipal.

M Savary souhaite savoir pourquoi on modifie les délais d'amortissement.

DGS : les délais sont davantage adaptés à notre profil de fonctionnement et pour certains secteurs il a été constaté qu'il valait mieux allonger le délai d'amortissement.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les nouveaux délais d'amortissement des immobilisations communales.

POUR: 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Dépenses affectées à la ligne fêtes et cérémonies (6232)

Les dépenses affectées à la ligne fêtes et cérémonies sont très diverses (prestataires, sécurité, alimentation relative aux fêtes, soirées, etc....).

Afin de cadrer au mieux la ligne 6232 relative aux fêtes et cérémonies et avoir une meilleure analyse, il est proposé aux membres du CM d'y mandater l'ensemble des dépenses relatives :

- Aux cérémonies patriotiques ainsi qu'aux journées nationales commémoratives et anniversaires ;
- Les gerbes et fleurs pour les cérémonies patriotiques ;
- L'ensemble des événements organisé à l'occasion de la fête nationale y compris le feu d'artifice ;
- Les remises de médailles diverses ;
- Les manifestations sportives et culturelles ;
- Les carnivals et défilés ;
- L'ensemble des événements festifs, et tout ce qui s'y rapporte en contrat, alimentation, sécurité, équipement, etc..., organisé par la commune (ex : Sigebert, Fête au Pays, Marché de Noël, Sainte Cécile, animations musicales, concerts divers, soirées dansantes, Vœux, etc...);
- Les bons cadeaux (avec facturation des commerçants) et colis remis aux aînés ;
- L'ensemble des manifestations dédiées aux aînés (ex : lotos, sorties, après-midi festifs...)
- Les événements particuliers, exceptionnels ou ponctuels organisés par la commune (ex : Tour de France).

Les gerbes et fleurs relatives à l'activité du service d'état civil seront imputées sur la ligne 6234.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation des dépenses à la ligne 6232 comme repris ci-dessus ainsi que celles relatives à l'état civil, à la ligne 6234.

POUR: 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

URBANISME

- Appel à projet d'envergure régional (document transmis avec la convocation au CM)

La commune a été contactée par Douaisis-agglo début février dans le cadre de l'appel à projet qui a été transmis à chacun.

Le SCOT et Douaisis-agglo ont travaillé sur l'appel à projet d'envergure régionale concernant la mise en œuvre du projet de développement de filière d'avenir autour de la mobilité durable et de la digitalisation de l'industrie sur la commune de Lambres lez Douai.

Le projet permettra de développer deux nouveaux parcs d'activité de 14 ha (extension du parc de la Brayelle) et 22.5 ha (parc des vaches) ainsi que la prise en compte de l'artificialisation engendrée par les travaux de l'échangeur RD 621-650, pour 4 ha.

La commune doit s'engager à faire évoluer son PLU afin de le mettre en conformité avec ce projet.

Le bureau communautaire s'est positionné sur ce dossier. La commune devait déposer auprès du SCOT et de l'agglo un courrier d'intention avant la date butoir du 21 février 2025.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire d'inscrire dans le PLU révisé le projet de développement de filières d'avenir autour de la mobilité durable et de la digitalisation de l'industrie porté par Douaisis Agglo et ainsi permettre sa réalisation avant 2031 en cas d'avis favorable de la Région et de classer le projet au titre de projet d'envergure régionale dans le SRADDET HAUTS-DE-FRANCE modifié.

Mme le maire précise que ce point a été traité au niveau du SCOT, voté au sein de ce dernier, et voté au dernier conseil communautaire. Il nécessite la mise en conformité de notre PLU. Cela permettra d'attirer bon nombre d'entreprises dans divers secteurs.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'engagement de la commune à faire évoluer son PLU afin de le mettre en conformité avec le projet et autorise Mme le maire à signer tous documents en ce sens.

POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTION(S)

Pas de question réceptionnée.

M Goulois évoque le drapeau Ukrainien qui n'est plus accroché à la façade de la mairie. Tenant compte du contexte actuel il demande très symboliquement la possibilité de le voir remis.

Mme le maire l'informe que ce sont les enfants du CME qui ont demandé son retrait. Ils ne comprenaient pas pourquoi celui d'Ukraine était en façade de la mairie et pas les drapeaux d'autres pays en guerre depuis plusieurs années. Elle précise qu'elle aurait dû en parler au précédent conseil municipal. Les enfants se posent beaucoup de questions sur le sujet, il était important de les écouter.

M Goulois rappelle – que même s'il entend la réflexion des enfants du CME - le sujet est important et le contexte sensible pour ce pays proche de l'Europe et la situation compliquée pour les pays européens. Remettre le drapeau aurait une valeur symbolique du soutien à apporter à l'Ukraine.

Mme le maire informe les conseillers que le département du Nord a un projet important sur lequel il travaille depuis 2 ans : le projet « Terre de Mémoire » qui est ouvert aux collégiens qui doivent faire acte de candidature avec leurs enseignants et le Principal. Beaucoup de dossiers ont été déposés en 2024 et peu de retenus. Les dossiers doivent montrer une vraie réflexion sur la 2^{ème} guerre mondiale, sur la Shoah. L'an passé, le collège J Ferry est allé à Auschwitz. Cette année le collège de Lambres a été retenu et les enfants partiront en Alsace, avec le Mémorial de la Shoah, au camp de Struthof. C'est rassurant de voir que les enfants sont encore sensibles à ces périodes de l'histoire.

Mme Hurez-Beauchamps complète les propos avec l'information du grand concert qui sera organisé par la commune le 07 mai prochain, dans le cadre des 80 ans de la fin de la guerre 39-45, en partenariat avec l'école de musique et les enfants des 2 écoles.

En conclusion, Mme le maire ajoute que ce travail de Mémoire est très important. Il faut encourager les jeunes à ne pas oublier et surtout leur montrer ce que peut engendrer la haine ou autres travers de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,



Caroline SANCHEZ

Le Secrétaire de séance,

Yaël CZUPRYNA